



Le Sénégal propose une plateforme informatique pour répondre au système de contrôle des importations de l'UE

Publié le 2010-12-15 17:47:46 | French. News. Cn

DOUALA (Cameroun), 15 décembre (Xinhua) -- Le Sénégal propose une plateforme pour répondre à la directive ICS (système de contrôle des importations) de l'Union européenne (UE), a-t-on appris mardi auprès de Diagne Ibrahima, directeur général de "Gain de 2000", le guichet unique du commerce extérieur de ce pays. La plateforme, qui sera lancée le 27 décembre 2010 à Dakar, a été présentée aux membres de l'Alliance africaine pour le commerce électronique (AACE) réunis à Douala (Cameroun), dans le cadre de son troisième comité exécutif.

ICS (Import Control System) est une nouvelle procédure douanière qui obligera, dès le 1er janvier 2011, les exportateurs à annoncer à la douane du pays européen concerné l'arrivée d'une marchandise importée ou en transit sur le sol de ce continent. "Ce nouveau système va donc avoir un impact sur tous les opérateurs, en passant par les expéditeurs, les agents maritimes, les commissionnaires de transport et transitaires", a expliqué Diagne Ibrahima, par ailleurs président de l'AACE. Avec l'appui d'un partenaire français ayant des connexions avec les douanes de l'UE, le Sénégal a développé une plateforme informatique capable de transmettre des messages avec le standard retenu.

"Avant d'être en mesure d'envoyer un message vers l'UE, il faut d'abord être identifié. Les guichets uniques permettent donc aux opérateurs économiques nationaux de s'enregistrer pour être reconnus par les douanes européennes", a indiqué Diagne Ibrahima. Il met en avant l'impréparation de l'Afrique par rapport à cette échéance : "On s' est rendu compte que beaucoup de pays africains n' avaient pas anticipé sur cette question". C'est la raison pour laquelle le Sénégal met sa solution à la disposition des exportateurs des autres pays membres de l'AACE (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Libye, Madagascar, Maroc et Togo), selon lui. Créée le 13 mars 2009, l'AACE regroupe les guichets uniques d'Afrique en vue, entre autres, du partage d'expériences.

Importations : la plateforme ICS entre vigueur le 1er janvier 2011 (douane)



🕒 27/12/2010 15:40 GMT

Dakar, 27déc (APS) – Le système de contrôle des importations (ICS, en anglais), mis en en place par l'Union européenne et préconisé par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour sécuriser les flux du commerce international, entre en vigueur à partir du 1er janvier 2011, a annoncé lundi à Dakar l'administrateur général de GAINDE 2000, Ibrahima Diagne.

“La plateforme est un outil qui permet aux opérateurs économiques, qui exportent vers l'Union européenne à partir du 1er janvier 2011, d'envoyer le message exigé par toutes les douanes européennes”, a-t-il précisé lors de la cérémonie de lancement de la plateforme Import control system (ICS).

Continuant ses explications, M. Diagne a ajouté : “Il y a une nouvelle réglementation qui fait que chaque exportation vers l'Union européenne, soit par avion ou par bateau ou par un autre mode, doit être devancée par un message qui a été formaté sur le plan technique”.

L'administration des douanes, a-t-il signalé, a mis en œuvre cette plateforme pour permettre aux opérateurs économiques qui exportent vers l'UE de répondre à cette exigence.

“C'est un impératif de sécurité. C'est comme lorsque vous voyagez par avion, on vous demande dans certains pays, des informations sur le passager avant qu'il n'embarque. Là, c'est la marchandise, on veut avoir (des informations) sur la marchandise et son propriétaire, pour analyser le risque par rapport à la sécurité dans les frontières de l'Union européenne”, a-t-il expliqué.

Selon l'administrateur de Gaïndé 2000, “c'est plus une mesure de sécurité, qu'une mesure de facilitation”.

Répondant aux inquiétudes des transporteurs, M. Diagne a déclaré : “Cette plateforme est une possibilité d'acheminer des messages, mais ce n'est pas une plateforme exclusive”.

“La logistique internationale et les grands de transports ont pris en compte cette dimension et ont développé aussi des solutions permettant aux opérateurs économiques de pouvoir envoyer leurs messages”, a-t-il poursuivi, indiquant qu’il y a une sorte de complémentarité entre leur initiative et celle des transporteurs.

Pour l’administrateur de Gaïndé 2000, même si le délai est court, il n’y a pas d’inquiétude à se faire sur la capacité du Sénégal à maintenir ses exportations en envoyant ses message à l’UE, a-t-il dit pour ainsi rassurer les transporteurs.

“L’Europe elle-même, supposée envoyer ces messages, s’y est mise au dernier trimestre de 2010. A l’heure où je vous parle, certains pays européens ne sont même pas prêts à recevoir ces messages”, a-t-il fait remarquer, soulignant qu’il espère qu’il y aura une période de grâce pendant laquelle une tolérance sera accordée sur l’application de cette mesure.

“Nous n’avons fait qu’anticiper, là où les opérateurs économiques sont en retard”, a, pour sa part, indiqué le directeur général des douanes, Mouhamadou Makhtar Cissé, invitant ce derniers à s’adapter aux normes du commerce international.

Pour le directeur général du Port autonome de Dakar, Bara Sady, cette plateforme permettra de fiabiliser d’avantage les statistiques. Il est important, a-t-il plaidé, qu’un travail important de communication et de vulgarisation soit mené envers les opérateurs économiques.

Selon la directrice générale de l’ASEPEX, Sagar Diouf Traoré, la plateforme ICS contribuera à renforcer le positionnement du Sénégal dans le commerce international. ‘Nos transactions vont être davantage sécurisées’, a-t-elle assuré.

ASB/ASG/SAB

aps.sn/aps.php?page=articles&id_article=75261

SECURISATION DU COMMERCE INTERNATIONAL

L'Union Européenne exige un nouveau système de sécurité douanière

Par Cheikh NDONG Mis en ligne le 2010-12-24 19:29:43



A compter du 1er janvier 2011, toutes les exportations à destination de l'Union Européenne, par voie aérienne ou maritime, devront être précédées de l'envoi d'un message électronique ICS (Import Control System) destiné à la douane du pays d'entrée. C'est dans ce cadre que le Groupement Gaindé 2000 qui donne l'information a mis en place une nouvelle plateforme dont le lancement est prévu le lundi 27 Décembre 2010 à la Chambre de Commerce de Dakar, sous la présidence du Directeur Général des Douanes, Mouhamadou Makhtar Cissé.

A partir de janvier 2011, l'Europe exigera des informations préalables sur les marchandises en provenance des autres régions du monde avant leur arrivée dans sa zone par voie aérienne, ferroviaire ou maritime, a déclaré le Groupement Gaindé 2000 dans un communiqué qui nous est parvenu. Imposée dans le cadre sécuritaire de l'après 11 septembre, la norme ICS (Import Control System) qui va désormais régir cet environnement européen suppose qu'un message électronique soit transmis 24 heures avant l'embarquement d'une marchandise, précise le document. C'est dans cette optique que Gaindé 2000 a mis en place une nouvelle plateforme dont le lancement est prévu lundi 27 décembre à la Chambre de Commerce de Dakar. Le groupement d'ajouter : « à partir de cette date, les opérateurs non-européens devront présenter à la douane une déclaration électronique comprenant des données de sécurité relatives aux marchandises avant qu'elles n'entrent dans le territoire de l'Union Européenne ». Gaindé 2000 fait savoir que cette nouvelle réglementation ISC définit, d'une part, le système électronique de gestion des déclarations sécuritaires à l'importation de marchandises sur le territoire européen, et d'autre part, une vocation sécuritaire et anti-terroriste permettant le contrôle des marchandises qui entrent sur le sol européen. Pour atteindre ces obligations, tous les acteurs du commerce extérieur doivent être impliqués : Transporteurs, Importateurs, Exportateurs, Douane, Commissionnaire Agréé en Douane, précise le communiqué. Les modes opératoires relatives aux obligations d'ICS sont axées sur un découpage constitué de quatre étapes allant de l'inscription de l'entreprise auprès d'un bureau de douane européen au suivi des messages envoyés. L'ICS a trait à la sûreté de la chaîne logistique. Avec cette nouvelle donne, les douanes mondiales se voient attribuer un rôle de sécurisation des échanges, dans la perspective de lutter contre le terrorisme. Les autorités européennes s'attendent à ce que le système ait un impact sur tous les opérateurs : expéditeurs, agents maritimes, commissionnaires de transport et transitaires.



SudQuotidien

Sénégal: L'Union Européenne exige un nouveau système de sécurité douanière

Cheikh Ndong
24 Décembre 2010

A compter du 1er janvier 2011, toutes les exportations à destination de l'Union Européenne, par voie aérienne ou maritime, devront être précédées de l'envoi d'un message électronique ICS (Import Control System) destiné à la douane du pays d'entrée. C'est dans ce cadre que le Groupement Gaindé 2000 qui donne l'information a mis en place une nouvelle plateforme dont le lancement est prévu le lundi 27 Décembre 2010 à la Chambre de Commerce de Dakar, sous la présidence du Directeur Général des Douanes, Mouhamadou Makhtar Cissé.

A partir de janvier 2011, l'Europe exigera des informations préalables sur les marchandises en provenance des autres régions du monde avant leur arrivée dans sa zone par voie aérienne, ferroviaire ou maritime, a déclaré le Groupement Gaindé 2000 dans un communiqué qui nous est parvenu. Imposée dans le cadre sécuritaire de l'après 11 septembre, la norme ICS (Import Control System) qui va désormais régir cet environnement européen suppose qu'un message électronique soit transmis 24 heures avant l'embarquement d'une marchandise, précise le document. C'est dans cette optique que Gaindé 2000 a mis en place une nouvelle plateforme dont le lancement est prévu lundi 27 décembre à la Chambre de Commerce de Dakar. Le groupement d'ajouter : « à partir de cette date, les opérateurs non-européens devront présenter à la douane une déclaration électronique comprenant des données de sécurité relatives aux marchandises avant qu'elles n'entrent dans le territoire de l'Union Européenne ». Gaindé 2000 fait savoir que cette nouvelle réglementation ISC définit, d'une part, le système électronique de gestion des déclarations sécuritaires à l'importation de marchandises sur le territoire européen, et d'autre part, une vocation sécuritaire et anti-terroriste permettant le contrôle des marchandises qui entrent sur le sol européen. Pour atteindre ces obligations, tous les acteurs du commerce extérieur doivent être impliqués : Transporteurs, Importateurs, Exportateurs, Douane, Commissionnaire Agréé en Douane, précise le communiqué. Les modes opératoires relatives aux obligations d'ICS sont axées sur un découpage constitué de quatre étapes allant de l'inscription de l'entreprise auprès d'un bureau de douane européen au suivi des messages envoyés. L'ICS a trait à la sûreté de la chaîne logistique. Avec cette nouvelle donne, les douanes mondiales se voient attribuer un rôle de sécurisation des échanges, dans la perspective de lutter contre le terrorisme. Les autorités européennes s'attendent à ce que le système ait un impact sur tous les opérateurs : expéditeurs, agents maritimes, commissionnaires de transport et transitaires.

Copyright © 2010 Sud Quotidien. Droits de reproduction et de diffusion réservés. Distribué par AllAfrica Global Media (allAfrica.com).

[/fr.allafrica.com/stories/printable/201012270262.html](http://fr.allafrica.com/stories/printable/201012270262.html)

◇ Importations : la plateforme ICS entre vigueur le 1er janvier 2011 (douane)

Douanes (OMD) pour sécuriser les flux du commerce international, entre en vigueur à partir du 1er janvier 2011, a annoncé lundi à Dakar l'administrateur général de GAINDE 2000, Ibrahima Diagne.

"La plateforme est un outil qui permet aux opérateurs économiques, qui exportent vers l'Union européenne à partir du 1er janvier 2011, d'envoyer le message exigé par toutes les douanes européennes", a-t-il précisé lors de la cérémonie de lancement de la plateforme Import control system (ICS). Continuant ses explications, M. Diagne a ajouté : "Il y a une nouvelle réglementation qui fait que chaque exportation vers l'Union européenne, soit par avion ou par bateau ou par un autre mode, doit être devancée par un message qui a été formaté sur le plan technique". L'administration des douanes, a-t-il signalé, a mis en œuvre cette plateforme pour permettre aux opérateurs économiques qui exportent vers l'UE de répondre à cette exigence. "C'est un impératif de sécurité. C'est comme lorsque vous voyagez par avion, on vous demande dans certains pays, des informations sur le passager avant qu'il n'embarque. Là, c'est la marchandise, on veut avoir (des informations) sur la marchandise et son propriétaire, pour analyser le risque par rapport à la sécurité dans les frontières de l'Union européenne", a-t-il expliqué. Selon l'administrateur de Gaïndé 2000, "c'est plus une mesure de sécurité, qu'une mesure de facilitation". Répondant aux inquiétudes des transporteurs, M. Diagne a déclaré : "Cette plateforme est une possibilité d'acheminer des messages, mais ce n'est pas une plateforme exclusive". "La logistique internationale et les grands de transports ont pris en compte cette dimension et ont développé aussi des solutions permettant aux opérateurs économiques de pouvoir envoyer leurs messages", a-t-il poursuivi, indiquant qu'il y a une sorte de complémentarité entre leur initiative et celle des transporteurs. Pour l'administrateur de Gaïndé 2000, même si le délai est court, il n'y a pas d'inquiétude à se faire sur la capacité du Sénégal à maintenir ses exportations en envoyant ses message à l'UE, a-t-il dit pour ainsi rassurer les transporteurs. "L'Europe elle-même, supposée envoyer ces messages, s'y est mise au dernier trimestre de 2010. A l'heure où je vous parle, certains pays européens ne sont même pas prêts à recevoir ces messages", a-t-il fait remarquer, soulignant qu'il espère qu'il y aura une période de grâce pendant laquelle une tolérance sera accordée sur l'application de cette mesure. "Nous n'avons fait qu'anticiper, là où les opérateurs économiques sont en retard", a, pour sa part, indiqué le directeur général des douanes, Mouhamadou Makhtar Cissé, invitant ce derniers à s'adapter aux normes du commerce international. Pour le directeur général du Port autonome de Dakar, Bara Sady, cette plateforme permettra de fiabiliser d'avantage les statistiques. Il est important, a-t-il plaidé, qu'un travail important de communication et de vulgarisation soit mené envers les opérateurs économiques. Selon la directrice générale de l'ASEPEX, Sagar Diouf Traoré, la plateforme ICS contribuera à renforcer le positionnement du Sénégal dans le commerce international. "Nos transactions vont être davantage sécurisées", a-t-elle assuré.

ASB/ASG/SAB

Source : <http://www.sendeveloppementlocal.com>

sendeveloppementlocal.com/Importations-la-plateforme-ICS-entre-vigueur-le-1er-janvier-2011-douane_a3291.html

Importations : la plateforme ICS entre vigueur le 1er janvier 2011 (douane)

Publié le 28 décembre 2010

(APS) – Le système de contrôle des importations (ICS, en anglais), mis en en place par l'Union européenne et préconisé par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour sécuriser les flux du commerce international, entre en vigueur à partir du 1er janvier 2011, a annoncé lundi à Dakar l'administrateur général de GAINDE 2000, Ibrahima Diagne.

La plateforme est un outil qui permet aux opérateurs économiques, qui exportent vers l'Union européenne à partir du 1er janvier 2011, d'envoyer le message exigé par toutes les douanes européennes", a-t-il précisé lors de la cérémonie de lancement de la plateforme Import control system (ICS). Continuant ses explications, M. Diagne a ajouté : "Il y a une nouvelle réglementation qui fait que chaque exportation vers l'Union européenne, soit par avion ou par bateau ou par un autre mode, doit être devancée par un message qui a été formaté sur le plan technique".

L'administration des douanes, a-t-il signalé, a mis en œuvre cette plateforme pour permettre aux opérateurs économiques qui exportent vers l'UE de répondre à cette exigence. "C'est un impératif de sécurité. C'est comme lorsque vous voyagez par avion, on vous demande dans certains pays, des informations sur le passager avant qu'il n'embarque. Là, c'est la marchandise, on veut avoir (des informations) sur la marchandise et son propriétaire, pour analyser le risque par rapport à la sécurité dans les frontières de l'Union européenne", a-t-il expliqué.

Selon l'administrateur de Gaïndé 2000,"c'est plus une mesure de sécurité, qu'une mesure de facilitation". Répondant aux inquiétudes des transporteurs, M. Diagne a déclaré : "Cette plateforme est une possibilité d'acheminer des messages, mais ce n'est pas une plateforme exclusive". "La logistique internationale et les grands de transports ont pris en compte cette dimension et ont développé aussi des solutions permettant aux opérateurs économiques de pouvoir envoyer leurs messages", a-t-il poursuivi, indiquant qu'il y a une sorte de complémentarité entre leur initiative et celle des transporteurs. Pour l'administrateur de Gaïndé 2000, même si le délai est court, il n'y a pas d'inquiétude à se faire sur la capacité du Sénégal à maintenir ses exportations en envoyant ses message à l'UE, a-t-il dit pour ainsi rassurer les transporteurs.

"L'Europe elle-même, supposée envoyer ces messages, s'y est mise au dernier trimestre de 2010. A l'heure où je vous parle, certains pays européens ne sont même

pas prêts à recevoir ces messages”, a-t-il fait remarquer, soulignant qu’il espère qu’il y aura une période de grâce pendant laquelle une tolérance sera accordée sur l’application de cette mesure.

“Nous n’avons fait qu’anticiper, là où les opérateurs économiques sont en retard”, a, pour sa part, indiqué le directeur général des douanes, Mouhamadou Makhtar Cissé, invitant ce derniers à s’adapter aux normes du commerce international.

Pour le directeur général du Port autonome de Dakar, Bara Sady, cette plateforme permettra de fiabiliser d’avantage les statistiques. Il est important, a-t-il plaidé, qu’un travail important de communication et de vulgarisation soit mené envers les opérateurs économiques.

Selon la directrice générale de l’ASEPEX, Sagar Diouf Traoré, la plateforme ICS contribuera à renforcer le positionnement du Sénégal dans le commerce international. ‘Nos transactions vont être davantage sécurisées”, a-t-elle assuré.

ASB/ASG/SAB

[.reussirbusiness.com/11883-Importations-la-plateforme-ICS.html](http://reussirbusiness.com/11883-Importations-la-plateforme-ICS.html)

La douane sénégalaise lance la plateforme eTrade Africa

28 12 10

APA-Dakar (Sénégal) Le directeur général des douanes sénégalaises, Mouhamadou Makhtar Cissé, a lancé lundi à Dakar une nouvelle plateforme dénommée eTrade Africa qui s'inscrit dans un contexte réglementaire imposant la dématérialisation électronique totale des échanges au sein de l'Union européenne (UE) à compter de janvier 2011.

« L'évolution du commerce international interpelle tous les acteurs de la chaîne des exportations à s'adapter », a déclaré M. Cissé. Il a fait remarquer que l'administration des douanes sénégalaises a, à travers de nombreuses initiatives, permis aux opérateurs économiques de s'adapter aux nouvelles normes du commerce international. « Le nouveau visage de la douane est la facilitation afin d'aider les opérateurs économiques à mieux s'épanouir », a encore dit M. Cissé.

Mohamed Diouf, cadre au GIE Gaïndé 2000 (chargé de piloter la plateforme) affirme que « eTrade Africa est une passerelle via Conex, plateforme de transmission dédiée à l'Import Control System (ICS) qui gère les échanges de messages ENS préalables à l'introduction de marchandises en Europe entre les opérateurs du monde entier et les administrations douanières européennes ». M. Diouf ajoute que la solution Conex est multimodale (aérienne, maritime et terrestre) et techniquement flexible. Il soutient en outre que la plateforme couvre également d'autres domaines du commerce sans papier pouvant aider les entreprises africaines à disposer d'outils modernes pour le commerce électronique. Les initiateurs de cette plateforme avancent qu'elle est accessible à l'ensemble des entreprises africaines dont l'activité concerne l'exportation : exportateurs, transporteurs (compagnie aérienne ou armateur), commissionnaire agréé en douane, chargeur ou organisateur du transport.

apanews.net/spip.php?article137686

MS/od/APA

28-12-2

Lancement de la plateforme ICS : La Douane sensibilise sur les exigences européennes en exportation

Mercredi, 29 Décembre 2010 05:35



Face aux nouvelles exigences d'exportation de l'Union européenne, la Douane sénégalaise, à travers son système informatique Gaïndé 2000, a initié des outils adaptés comme la plateforme e-Trade Africa qui s'inscrit dans un contexte réglementaire de dématérialisation électronique des échanges. Pour plus de sécurité dans les produits importés qu'elle reçoit, l'Union européenne exige, désormais de ses pays membres et des importateurs, de se conformer à une procédure nouvelle. Celle-ci, devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011, est basée sur la dématérialisation électronique totale des échanges. Lundi dernier, l'administration douanière du Sénégal a présenté aux opérateurs et acteurs sénégalais de l'exportation ce nouvel outil dénommé plateforme Import control system (Ics). Expliquant la teneur de cette exigence européenne, l'administrateur de Gaïndé 2000 souligne que c'est une mesure de sécurité plutôt que de facilitation. « C'est comme quand on vous demande l'information sur le passager avant qu'il n'embarque. Là, c'est la marchandise, et on doit avoir toute l'information sur celle-ci et son propriétaire pour analyser le risque par rapport à la sécurité dans les frontières de l'Union européenne. Ainsi seulement, la marchandise peut être autorisée à embarquer », explique Ibrahima Nour Eddine Diagne. Ainsi, tout transporteur, chargeur, commissionnaire agréé par la Douane ou exportateur peut directement envoyer, par voie électronique, sa déclaration sommaire d'entrée (Ens) à la douane de l'Etat membre du premier point d'entrée dans l'Union européenne. L'utilisation de cette procédure passe par la plateforme e-Trade Africa qui est une passerelle pouvant gérer les échanges de messages préalablement effectués par tout opérateur du monde qui veut mener des transactions en Europe. La plateforme peut être utilisée par bateau, par avion ou par terre. L'avantage d'une telle exigence est qu'elle ne nécessite aucun investissement et aucune démarche individuelle auprès des différentes administrations douanières. En outre, cette plateforme aide les entreprises africaines à disposer d'outils modernes pour le commerce électronique. Selon le directeur général des Douanes sénégalaises, Matar Cissé, « l'évolution du commerce international exige une adaptation de notre part et le respect des normes ». C'est ce qui explique, selon M. Cissé, d'être toujours à l'avant-garde par l'accompagnement des acteurs. Les différents opérateurs et exportateurs ont profité de l'occasion pour souligner l'imminence de la date du 1^{er} janvier 2011 et le retard dans la sensibilisation de ce nouvel outil. L'administrateur de Gaïndé 2000 signale à ce sens que, même si l'initiative vient de l'Union européenne, beaucoup de pays ne sont pas encore prêts à répondre à cet impératif. « Nous pensons qu'il y aura une période de grâce pendant laquelle il y aura une tolérance dans la mesure où les pays européens ne sont pas tous prêts à recevoir et à traiter ce message », a ajouté Ibrahima Diagne.



Sénégal: Contrôle des importations dans son espace: L'Union européenne impose l'obligation déclarative des marchandises

Seyni Diop
28 Décembre 2010

A compter du 1er janvier prochain, les opérateurs économiques et transporteurs de marchandises qui devront acheminer des produits vers l'Union européenne seront obligés de déclarer leur marchandise auparavant. Ce, au risque de ne pas pouvoir débarquer leurs exportations dans aucun port des 27 pays européens.

Au 1er janvier 2011, l'Europe exigera des informations préalables sur les marchandises en provenance des autres régions du monde avant leur arrivée dans sa zone par voie aérienne, ferroviaire ou maritime. Imposée dans le cadre sécuritaire de l'après 11 septembre, la norme Import control System (Ics) qui va désormais régir cet environnement suppose qu'un message électronique soit transmis 24 heures avant l'embarquement d'une marchandise. En effet, selon la note d'information de Gainde 2000 remis à la presse hier lors de la cérémonie de lancement de la plateforme à Dakar, à partir de cette date, les opérateurs non européens devront présenter à la douane une déclaration électronique comprenant des données de sécurité relatives aux marchandises avant qu'elles n'entrent dans le territoire de l'Union européenne.

Selon les explications de cette note, la mesure a trait à la sûreté de la chaîne logistique. 'Avec cette nouvelle donne, les douanes mondiales se voient attribuer un rôle de sécurisation des échanges, dans la perspective de lutter contre le terrorisme. Les autorités européennes s'attendent à ce que le système ait un impact sur tous les opérateurs : expéditeurs, agents maritimes, commissionnaires de transport et transitaires', relève le texte.

Cette déclaration sommaire d'entrée (Ens), qui devrait coûter à peu près 3 mille francs Cfa concerne toutes les marchandises qui sont introduites sur le territoire douanier communautaire, à l'exception des marchandises qui ne font que transiter, sans interruption par les eaux territoriales ou l'espace aérien du territoire douanier, des marchandises dont le transport est assuré par des navires de lignes maritimes régulières dûment autorisées, de

certaines catégories de marchandises comme l'énergie, les envois postaux, les marchandises contenues dans les bagages des voyageurs.

Et les délais de dépôt de la déclaration sommaire d'entrée sont fixés en fonction du mode et du type de transport. Ainsi, pour le transport maritime, ils varient entre 4 et 24 heures avant l'arrivée au port européen. Pour l'aérien, la déclaration doit se faire au moment du décollage effectif de l'aéronef ou au moins 4 heures avant l'arrivée dans l'Union européenne.

Cependant, la mesure risque de surprendre plus d'un à cause de la lenteur de la divulgation d'une telle réglementation chez les acteurs concernés. En effet, présents à la cérémonie, ils n'ont pas manqué de faire part de leurs inquiétudes. Moustapha Sèye, secrétaire élu à la chambre des métiers de Dakar, regrette en effet que la mesure ne puisse être portée à leur connaissance que 4 jours avant son entrée en vigueur. 'Déjà, le secteur informel qui représente 70 % des exportateurs, a des problèmes pour acheminer des marchandises en Europe. Donc, avec cette nouvelle mesure, les choses risquent de se compliquer davantage', argue-t-il.

Une inquiétude que semble partager Sagar Diouf Traoré, directrice générale de l'Agence sénégalaise de promotion des exportations (Asepex). Qui y voit une barrière non tarifaire. 'Nous considérons toujours ce genre de réglementation comme des barrières non tarifaires. Avec l'Union européenne, nous avons un système généralisé de préférence qui donne au Sénégal la possibilité d'envoyer toutes sortes de produits, sauf les armes, au niveau du territoire de l'union. Si on nous dit zéro franc à l'entrée, ils peuvent avoir d'autres moyens de contrôle ou de blocage de nos produits', signale-t-elle.

Cependant, pour Ibrahima Nour Eddine Diagne, administrateur général manager et rapporteur de la plateforme en Afrique, il n'y aura pas d'impact sur la facilitation des échanges. 'Dans la période de mise en œuvre, il y aura sans doute des difficultés qui seront levées très rapidement par des ajustements qui seront opérés de part et d'autre. Et je pense qu'il y aura forcément une tolérance parce que si toute la rigueur de cette réglementation s'applique au 1er janvier, il y aura des difficultés au sein de l'Union européenne même mais aussi de toute la communauté internationale', pense-t-il.

Copyright © 2010 Wal Fadjri. Droits de reproduction et de diffusion réservés. Distribué par AllAfrica Global Media (allAfrica.com).

fr.allafrica.com/stories/printable/201012281389.html

Lancement de la plateforme ics : La Douane sensibilise sur les exigences européennes en exportation

04/01/2011 à 5:23



Face aux nouvelles exigences d'exportation de l'Union européenne, la Douane sénégalaise, à travers son système informatique Gaïndé 2000, a initié des outils adaptés comme la plateforme e-Trade Africa qui s'inscrit dans un contexte réglementaire de dématérialisation électronique des échanges.

Pour plus de sécurité dans les produits importés qu'elle reçoit, l'Union européenne exige, désormais de ses pays membres et des importateurs, de se conformer à une procédure nouvelle. Celle-ci, devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011, est basée sur la dématérialisation électronique totale des échanges. Lundi dernier, l'administration douanière du Sénégal a présenté aux opérateurs et acteurs sénégalais de l'exportation ce nouvel outil dénommé plateforme Import control system (Ics). Expliquant la teneur de cette exigence européenne, l'administrateur de Gaïndé 2000 souligne que c'est une mesure de sécurité plutôt que de facilitation. « C'est comme quand on vous demande l'information sur le passager avant qu'il n'embarque. Là, c'est la marchandise, et on doit avoir toute l'information sur celle-ci et son propriétaire pour analyser le risque par rapport à la sécurité dans les frontières de l'Union européenne. Ainsi seulement, la marchandise peut être autorisée à embarquer », explique Ibrahima Nour Eddine Diagne. Ainsi, tout transporteur, chargeur, commissionnaire agréé par la Douane ou exportateur peut directement envoyer, par voie électronique, sa déclaration sommaire d'entrée (Ens) à la douane de l'Etat membre du premier point d'entrée dans l'Union européenne. L'utilisation de cette procédure passe par la plateforme e-Trade Africa qui est une passerelle pouvant gérer les échanges de messages préalablement effectués par tout opérateur du monde qui veut mener des transactions en Europe. La plateforme peut être utilisée par bateau, par avion ou par terre. L'avantage d'une telle exigence est qu'elle ne nécessite aucun investissement et aucune démarche individuelle auprès des différentes administrations douanières. En outre, cette plateforme aide les entreprises africaines à disposer d'outils modernes pour le commerce électronique. Selon le directeur général des Douanes sénégalaises, Matar Cissé, « l'évolution du commerce international exige une adaptation de notre part et le respect des normes ». C'est ce qui explique, selon M. Cissé, d'être toujours à l'avant-garde par l'accompagnement des acteurs. Les différents opérateurs et exportateurs ont profité de l'occasion pour souligner l'imminence de la date du 1^{er} janvier 2011 et le retard dans la sensibilisation de ce nouvel outil. L'administrateur de Gaïndé 2000 signale à ce sens que, même si l'initiative vient de l'Union européenne, beaucoup de pays ne sont pas encore prêts à répondre à cet impératif. « Nous pensons qu'il y aura une période de grâce pendant laquelle il y aura une tolérance dans la mesure où les pays européens ne sont pas tous prêts à recevoir et à traiter ce message », a ajouté Ibrahima Diagne.

Maguette NDONG

Source: Lesoleilmultimedia.com

senegal.senego.com/la-plate-forme-ics-entre-vigueur-le-1er-janvier-2011-douane/

LE NOUVEAU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS Un gage de sécurité et de gestion des risques

Le système de contrôle des exportations (Ics en anglais), mis en place par l'Union européenne et préconisé par l'Organisation mondiale des douanes (Omd) pour sécuriser les flux du commerce international, entre en vigueur à partir du 1er janvier 2011. Le lancement a été fait hier, lundi 27 décembre à la Chambre de Commerce par le Directeur Général des Douanes. Cette nouvelle réglementation permettra à la douane de faire un contrôle de sécurité pour une meilleure gestion des risques.

La nouvelle réglementation imposée par l'Union Européenne sur le système de contrôle des exportations, entre en vigueur à partir du 1er janvier. La cérémonie de lancement

a été effectuée hier, lundi 27 décembre, à la chambre de Commerce de Dakar en présence des autorités de la douane et du Groupement Gainde 2000

« La plateforme est un outil qui permet aux opérateurs économiques qui exportent vers l'Union européenne, d'envoyer le message exigé par toutes les douanes européennes », a estimé l'administrateur Général du Groupement Gainde, Ibrahima Diagne.

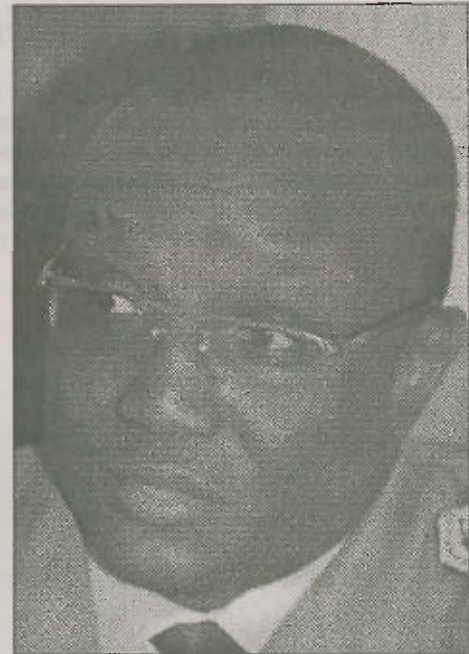
M. Diagne d'ajouter : « Il y a une nouvelle réglementation qui fait que chaque exportation vers l'Union européenne, soit par avion ou par bateau ou par un autre mode, doit être devancée par un message qui a été formaté sur le plan technique ». C'est dans ce sens que l'administration des douanes a mis en œuvre cette plateforme pour permettre aux opérateurs économiques qui exportent vers l'Ue de répondre à cette exigence. Toutefois, les responsables de la Douane sénégalaise ont tenu à préciser que la nouvelle plateforme constitue une sécurisation des expéditions. En plus elle n'est pas un contrôle commercial mais un contrôle de sécurité. « C'est un impératif de sécurité », a soutenu l'administrateur de Gainde 2000. Et de préciser : « Cette plateforme est une possibilité d'acheminer des messages, mais ce n'est pas une plateforme exclusive ».

Pour rassurer les exportateurs, les autorités de la Douane ont soutenu que : « même si le délai est court, il n'y a pas d'inquiétude à se faire sur la capacité du Sénégal à maintenir ses exportations en envoyant ses messages à l'UE ». Les transporteurs ont interpellé les dites autorités sur la possibilité de les former sur le nouveau de système de contrôle afin de prendre en charge les problèmes du secteur informel. Rassurant ces transporteurs, M. Diagne fait remarquer qu'il y aura une période de grâce pendant laquelle une tolérance sera accordée sur l'application de cette mesure.

Le Directeur Général des Douanes, Mouhamadou Makhtar Cissé a soutenu que : « L'Europe qui est supposée envoyer ces messages, s'y est mise au dernier trimestre de 2010. A l'heure où je vous parle, certains pays européens ne sont même pas prêts à recevoir ces messages ». Et de poursuivre : « Nous n'avons fait qu'anticiper, là où les opérateurs économiques sont en retard ».

Le Directeur Général des Douanes a aussi profité de l'occasion pour inviter les opérateurs économiques à s'adapter aux normes internationales.

Pour le directeur général du Port autonome de Dakar, Bara Sady, cette plateforme permettra de fiabiliser d'avantage les statistiques. Toutefois, a-t-il souligné, il faudra l'accompagner d'un travail important de communication et de vulgarisation envers les opérateurs économiques. Selon la directrice générale de l'Asepex, Sagar Diouf Traoré, la plateforme Ics contribuera à renforcer le positionnement du Sénégal dans le commerce international et multilatéral. Pour elle, la rapidité constitue un critère important de compétitivité dans le commerce international assuré.



NOUVEAU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES IMPORTATIONS

La Douane aux normes internationales

Par Safiétou KANE

Le 1^{er} janvier 2011, le nouveau Système de contrôle des importations (Ics) mis en place par l'Union européenne et préconisé par l'Organisation mondiale des douanes (Omd) va entrer en vigueur. Il a été créé «pour sécuriser le flux du commerce international», selon l'administrateur général de Gaïndé 2000, M. Ibrahima Diagne. Le lancement officiel d'Ics a eu lieu hier à la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Dakar (Cciad), en présence des Directeurs généraux de la Douane, et du port autonome, ainsi que de la directrice de l'Asepex.

Selon M. Diagne, «la plateforme est un outil qui permet aux opérateurs économiques, qui exportent vers l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2011, d'envoyer le message exigé par toutes les Douanes européennes». C'est l'Omd qui a mis en œuvre cette plateforme pour permettre aux opérateurs économiques qui exportent vers l'Ue, de répondre à cette exigence, selon la nouvelle réglementation qui fait que chaque exportation vers les pays de l'Union européenne soit devancée de 24h par un message formaté sur le plan technique. Ics a été mis en place par les règlements Ce 648/2005 et 1875/2006 dans le cadre des normes Safe, préconisées par l'Omd pour sécuriser les flux du

commerce international, que cela soit par avion, par bateau. «C'est un impératif de sécurité.»

Les informations demandées portent sur le type de marchandise, son propriétaire, le poids, « afin d'analyser le risque par rapport à la sécurité dans les frontières de l'Union européenne. C'est plus une mesure de sécurité, qu'une mesure de facilitation». Le Dg de la Douane s'est dit «surpris des interpellations à la place des félicitations pour avoir anticipé sur l'Ics». Il prenait la parole après les inquiétudes émises par l'assistance, qui comprenait des transitaires, des transporteurs et des commerçants. La plateforme n'est pas exclusive. La logistique internationale a développé aussi des solutions permettant aux opérateurs économiques de pouvoir envoyer leurs messages. Le 1^{er} janvier 2011 a été jugé trop court par différents membres de l'assistance, mais pour M. Diagne, «il n'y a pas d'inquiétude à se faire», même si «L'Europe elle-même, supposée recevoir ces messages, s'y est mise au dernier trimestre de 2010. A l'heure où je vous parle, certains pays européens ne sont même pas prêts à recevoir ces messages», informe-t-il. «Anticiper sur les autres permettra de s'adapter aux normes internationales du commerce», selon le Dg de la Douane Mouhamadou Makhtar Cissé.

sakane@lequotidien.sn

L'OBSE

OBSE

WWW.LOBSEUR.SN

N° 2179 - ISSN N° 0854-786 X - Mardi 28 Décembre 2010 PRIX : 100 FCFA

CONTROLE DES EXPORTATIONS VERS L'UNION EUROPEENNE Pour ne pas perdre des parts de marché, le Sénégal s'aligne

Le Sénégal a lancé depuis hier une plateforme informatique pour répondre aux exigences du système de contrôle des importations de l'Union européenne. Celle-ci procède à une analyse de risque sûreté/sécurité plus renforcée dans le cadre de la lutte contre la menace terroriste.

Pour ne pas être pénalisé, le Sénégal a entrepris de se mettre en conformité avec les exigences des exportations vers l'Union européenne. Le pays a ainsi lancé depuis hier la plateforme Import control system (Ics) afin de répondre aux normes de l'Union européenne en matière de sécurisation des flux du commerce international. Imposée dans le cadre sécuritaire de l'après-11 septembre, la norme Ics suppose qu'un message électronique soit transmis 24 heures avant l'embarquement d'une marchandise. Ainsi, l'Ics est une nouvelle procédure douanière qui obligera, dès le 1er janvier 2011, les exportateurs à annoncer à la douane du pays européen concerné l'arrivée d'une marchandise importée ou en transit sur le sol de ce continent.

Selon Ibrahima Diagne, administrateur du système informatique douanier «Gaïndé 2000», l'Ics est un impératif de sécurité. Car, explique-t-il, «l'Europe veut avoir toutes les informations sur la marchandise et son propriétaire pour analyser le risque par rapport à la sécurité dans ses frontières. C'est plus une mesure de sécurité qu'une mesure de facilitation». Et, poursuit-il, le Sénégal a senti le besoin de se mettre à niveau pour augmenter ses exportations vers les pays européens en respectant les normes de sûreté et de sécurité requises. C'est dans ce

cadre que «Gaïndé 2000», en collaboration avec son partenaire Conex, une Pme française, s'est investi pour faciliter la mise en place de cette mesure européenne en élaborant la plateforme «eTrade Africa».

«Nous allons demander à nos exportateurs de se conformer à cette réglementation en leur donnant la possibilité d'accéder à ce système. Au niveau de l'Union européenne, nous avons un accord qui nous donne la possibilité d'être sous régime préférentiel, c'est-à-dire d'avoir zéro franc de taxe à l'entrée du territoire européen», renseigne la directrice générale de l'Agence sénégalaise de promotion des exportations (Asepex), Mme Sagar Diouf Traoré. L'Ics a trait à la sûreté de la chaîne logistique. Les autorités européennes s'attendent à ce que le système touche tous les opérateurs : expéditeurs, agents maritimes, commissionnaires de transport et transitaires. «Si l'exportateur n'entre pas dans ce système Ics, il n'arrivera pas à envoyer sa marchandise au niveau de l'Union européenne, ce qui peut être une perte», prévient Mme Traoré. Elle invite tous ceux qui sont dans la chaîne de valeur d'exportation à se conformer à ce qui est inscrit dans la plateforme Ics.

MATHIEU BACALY

CONTROLE DES IMPORTATIONS DANS SON ESPACE

L'Union européenne impose l'obligation déclarative des marchandises

A compter du 1er janvier prochain, les opérateurs économiques et transporteurs de marchandises qui devront acheminer des produits vers l'Union européenne seront obligés de déclarer leur marchandise auparavant. Ce, au risque de ne pas pouvoir débarquer leurs exportations dans aucun port des 27 pays européens.

Au 1er janvier 2011, l'Europe exigera des informations préalables sur les marchandises en provenance des autres régions du monde avant leur arrivée dans sa zone par voie aérienne, ferroviaire ou maritime. Imposée dans le cadre sécuritaire de l'après 11 septembre, la norme *Import Control System* (ICS) qui va désormais régir cet environnement suppose qu'un message électronique soit transmis 24 heures avant l'embarquement d'une marchandise. En effet, selon la note d'information de *Gainde 2000* remis à la presse hier lors de la cérémonie de lancement de la plateforme à Dakar, à partir de cette date, les opérateurs non européens devront présenter à la douane une déclaration électronique comprenant des données de sécurité relatives aux marchandises avant qu'elles n'entrent dans le territoire de l'Union européenne.

Selon les explications de

cette note, la mesure a trait à la sûreté de la chaîne logistique. «Avec cette nouvelle donne, les douanes mondiales se voient attribuer un rôle de sécurisation des échanges, dans la perspective de lutter contre le terrorisme. Les autorités européennes s'attendent à ce que le système ait un impact sur tous les opérateurs : expéditeurs, agents maritimes, commissionnaires de transport et transitaires», relève le texte.

Cette déclaration sommaire d'entrée (Ens), qui devrait coûter à peu près 3 mille francs Cfa concerne toutes les marchandises qui sont introduites sur le territoire douanier communautaire, à l'exception des marchandises qui ne font que transiter, sans interruption par les eaux territoriales ou l'espace aérien du territoire douanier, des marchandises dont le transport est assuré par des navires de lignes maritimes régulières dûment autorisées, de certaines catégories de

marchandises comme l'énergie, les envois postaux, les marchandises contenues dans les bagages des voyageurs. Et les délais de dépôt de la déclaration sommaire d'entrée sont fixés en fonction du mode et du type de transport. Ainsi, pour le transport maritime, ils varient entre 4 et 24 heures avant l'arrivée au port européen. Pour l'aérien, la déclaration doit se faire au moment du décollage effectif de l'aéronef ou au moins 4 heures avant l'arrivée dans l'Union européenne.

Cependant, la mesure risque de surprendre plus d'un à cause de la lenteur de la divulgation d'une telle réglementation chez les acteurs concernés. En effet, présents à la cérémonie, ils n'ont pas manqué de faire part de leurs inquiétudes. Moustapha Sèye, secrétaire élu à la chambre des métiers de Dakar, regrette en effet que la mesure ne puisse être portée à leur connaissance que 4 jours avant son entrée en vigueur. «Déjà, le secteur informel qui représente 70 % des exportateurs, a des problèmes pour acheminer des marchandises en Europe. Donc, avec cette nouvelle mesure, les choses risquent de se compliquer davantage», argue-t-il. Une inquiétude que semble parta-

ger Sagar Diouf Traoré, directrice générale de l'Agence sénégalaise de promotion des exportations (Asepex). Qui y voit une barrière non tarifaire. «Nous considérons toujours ce genre de réglementation comme des barrières non tarifaires. Avec l'Union européenne, nous avons un système généralisé de préférence qui donne au Sénégal la possibilité d'envoyer toutes sortes de produits, sauf les armes, au niveau du territoire de l'union. Si on nous dit zéro franc à l'entrée, ils peuvent avoir d'autres moyens de contrôle ou de blocage de nos produits», signale-t-elle.

Cependant, pour Ibrahima Nour Eddine Diagne, administrateur général manager et rapporteur de la plateforme en Afrique, il n'y aura pas d'impact sur la facilitation des échanges. «Dans la période de mise en œuvre, il y aura sans doute des difficultés qui seront levées très rapidement par des ajustements qui seront opérés de part et d'autre. Et je pense qu'il y aura forcément une tolérance parce que si toute la rigueur de cette réglementation s'applique au 1er janvier, il y aura des difficultés au sein de l'Union européenne même mais aussi de toute la communauté internationale», pense-t-il.

Seyni DIOP